

NOTE AMENAGEMENT AGRO-ECOLOGIQUE DU SITE DE CORBAS

Objet : Renforcer l'engagement de l'INFOMA dans les politiques du ministère de l'agriculture : un aménagement agro-écologique du site de Corbas.

Contexte

Le développement durable constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays et de l'ensemble de l'humanité. Il se décline au travers de politiques et d'actions, et le ministère de l'agriculture porte en la matière une ambition forte au travers du projet « produisons autrement » visant à concilier les contraintes économiques et écologiques dans la production agricole.

L'INFOMA n'est pas une exploitation agricole, mais en tant qu'établissement public du ministère de l'agriculture, chargé de la formation initiale et continue d'une partie importante de ses personnels, il doit refléter cette préoccupation dans la mise en œuvre de ses missions.

La préoccupation environnementale est prise en compte au travers de la certification 14001. Cependant, elle doit être complétée par d'autres actions concrètes touchant au foncier et aux bâtiments.

Avec ses 2,5 ha de terrain et ses 4500 m² de surface dont 3000 m² environ de toits-terrasse dont une partie va être végétalisée suite aux travaux d'isolation, l'INFOMA dispose sur son site de Corbas d'un cadre immobilier lui permettant de développer des projets. En outre, son implantation au sein d'une zone d'activités industrielles et à proximité de sites chimiques renforce la nécessité de proposer un lieu favorable à la biodiversité.

Quelles actions conduire ?

La mise en place d'une gestion durable du site peut se décliner en plusieurs actions, selon un calendrier à définir :

- une gestion biologique du parc (zéro pesticides, moins de tontes...);
- un aménagement paysager favorisant, au travers des espèces implantées, particulièrement indigènes, la biodiversité (prairies fleuries..);
- l'implantation de nichoirs (à oiseaux, à chiroptères, à insectes);
- l'installation de ruches pour la pollinisation et/ou la production, mais aussi favoriser la nidification des abeilles sauvages ...

Ces éléments constituent également des moyens de sensibiliser à ces questions les permanents du site, les stagiaires mais également les personnes de passage, voire les habitants de la commune de Corbas et d'autres communes avoisinantes.

Une réflexion complémentaire sur les actions devra être conduite sur le site de Velaine-en-Haye, avec ses contraintes et son environnement propres (locaux loués sur le campus ONF, forêt de Haye) pour que les 2 sites de l'établissement soient partie prenante de cette action. Ce pourrait être, par exemple, le développement de produits locaux et/ou bio par la restauration du campus. L'extension au site de la certification 14001 prévue en 2015 constitue un premier élément fort.

Les personnels de l'INFOMA et les techniciens stagiaires seront sollicités pour proposer des actions sur ce thème.

Deux premières actions en 2014-2015

- L'élaboration d'un plan d'aménagement paysager du site de Corbas – automne-hiver 2014-2015

L'EPLEFPA de Dardilly a été sollicité car il possède une expertise en la matière et pourrait faire intervenir ses enseignants et apprenants (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires) sur un certain nombre d'actions.

Il réalisera d'abord un « audit paysager » du site et proposera un plan général d'aménagement et un plan de réalisation pluriannuel, dans le respect du cahier des charges de l'agro-écologie et de la gestion différenciée. Les premières plantations interviendront avant mars 2015.

Les personnels seront consultés sur ce projet d'aménagement et sur le choix des espèces.

- l'installation de ruches en 2015 et 2016

Installer des ruches sur le site est une manière forte d'attirer l'attention sur l'action du ministère responsable de la filière apicole, sur le plan de développement durable de l'apiculture et plus généralement sur le projet agro-écologique dans lequel il s'insère.

L'INFOMA rejoindra en cela de nombreux autres sites publics : le ministère rue de Varenne, l'hôtel Matignon, de nombreux services déconcentrés, des sièges de collectivités locales etc...

De plus, les ruches constituent un outil pédagogique pour les personnels permanents et les stagiaires et un club apicole INFOMA pourrait être créé.

Les risques éventuels pour le personnel ou les personnes de passage liés à la présence de ruches sur le site de Corbas seront pris en compte et traités dans le cadre du DUERP.

Le projet se décline en 2 phases :

Phase 1 : 2 à 3 ruches auto-gérées

- **Race ?** : abeille noire , plus rustique, autochtone mais plus agressive ;
- **Où ?** : une implantation sur un toit, envisagée dans un premier temps, ne convient finalement pas. Les abeilles ne seraient pas assez protégées de mauvaises conditions climatiques. Un emplacement le long de l'amphi 1, abrité, ensoleillé et éloigné des zones de circulation paraît plus approprié ;
- **Combien ?** : 2/3 ruches autogérées ;
- **Intérêts** : favorise la biodiversité, permet de tester la gestion des abeilles sur site, intérêt pédagogique ;

Phase 2 : 2 à 4 ruches de production

- **Race ?** : une race douce : Buckfast ou Italienne ;
- **Où ?** : emplacements au sol éloignés des voies de circulation piétonne ;
- **Combien ?** : 2 à 4 ruches + 1 ruchette (pour élevage et/ou récupération essaim) ;
- **Intérêt** : production de miel, intérêt pédagogique ;

La gestion de ces ruches s'appuiera sur un partenariat extérieur à définir (EPLEA, autre..) et sur la présence d'apiculteurs amateurs parmi le personnel (Patrick MATHIEU et Françoise PIVOT).

Le Directeur



Jean-Pascal FAYOLLE